

Autorisation à la Conduite Interne en Sécurité

Chariots 1 à 3 Catégories

Application de la recommandation : R489

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

- Lire et comprendre le français.

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue de l'obtention de l'Autorisation Interne.

Durée

- 1 jour soit 7 heures pour un groupe de 1 à 6 personnes

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site (dans vos conditions réelles de travail) en Intra : date à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- Rôle des instances et organismes de prévention
- Responsabilités et qualités du cariste
- Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- La sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accident, les interdictions
- Les différents organes des chariots automoteurs
- Les consignes de conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- L'adéquation et la stabilité des chariots automoteurs, l'abaque de charge
- Les pictogrammes de manutention et des produits dangereux
- Les panneaux de circulation

- La batterie d'accumulateurs, sa spécificité, les consignes de mise en charge
- Les différents niveaux sur les engins thermiques et électriques
- Le circuit hydraulique
- Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- Les différentes palettes, les attachements
- La maintenance de premier niveau



Formation Pratique :

Elle se déroulera
**avec 2 types de chariot (moteur thermique et moteur électrique)
 et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)**

- La prise de poste et les vérifications
- Circulation à vide et en charge sur différents parcours et types de sols
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage en palettier
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- Le signalement des anomalies et la fin de poste

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.
- Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout au long du stage.

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, des engins selon les catégories à passer avec tous les documents et contrôle à jour, des charges à gerber, des véhicules de transport afin d'effectuer des chargements latéraux, un palettier, une charge longue et/ou déformable et un plan incliné.

Conditions de Délivrance de l'Autorisation

- Selon le Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 : la délivrance de l'Autorisation de Conduite doit être faite suivant 3 critères :
 - l'Examen d'Aptitude réalisé par la Médecine du Travail,
 - un Contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Evaluation des connaissances pratiques

- Une évaluation est effectuée, tout le long de la session de formation, pour :
 - Répondre au décret du 2 décembre 1998
 - Evaluer l'intégration des techniques, des outils et de la sécurité
 - Délivrer une autorisation de conduite de chariots automoteurs selon les catégories validées.

Sanction

- Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théoriques et pratiques.

L'employeur pourra, alors, délivrer ou non :

- L'autorisation interne de conduite chariot selon les catégories validées,